

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour que la voix des parents soit entendue :

VOTONS !

LES DEUX PARENTS VOTENT

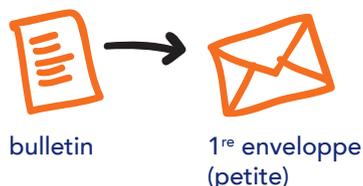
Même séparés et quelle que soit leur nationalité,
CHAQUE PARENT VOTE INDIVIDUELLEMENT

----- OÙ ET COMMENT VOTER ? -----

A Soit par **CORRESPONDANCE**

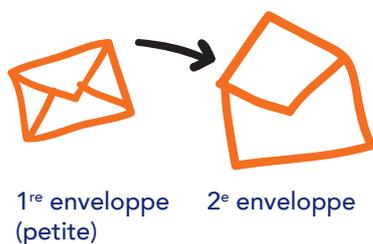
Le vote par correspondance peut se faire dès à présent, sans attendre le ... octobre.

1) Mettre le bulletin choisi dans la première (petite) enveloppe et la fermer.



ATTENTION : Ne rien écrire sur le bulletin de vote / Ne pas rayer de nom / Ne pas faire de rature ni tache d'encre sur la première (petite) enveloppe / Sinon, le vote est déclaré nul.

2) mettre la première enveloppe dans la seconde et la cacheter.



Écrire SUR LE DEVANT de la 2^e enveloppe :
Élection des représentants de parents d'élèves
l'adresse de l'école de votre enfant.

Écrire À L'ARRIÈRE de la 2^e enveloppe :
Votre nom, prénom, nom de l'enfant, classe, adresse
et n'oubliez pas de signer.

3) Envoyez la 2^e enveloppe par la poste ou confiez-la à votre enfant qui la remettra au directeur d'école.

Tout vote parvenu ou remis après la fin du scrutin sera déclaré nul.

B Soit au **BUREAU DE VOTE** dans l'école de votre enfant

Pour voter, il suffit d'aller à l'école où est inscrit votre enfant **aux heures d'ouverture du bureau de vote le** deh..... àh.....